



situation precare pour ne pas payer une pension alimentaire

Par **juliette26**, le **13/07/2008** à **15:14**

depuis 8 ans la pension alimentaire pour mes 2 enfants etaient preleve par la caf sur le salaire de mon ex conjoint qui travaille depuis 20 ans dans le service publicrnle mois prochain il prend un conge sans solde de 3 ans pour s'essayer ailleursrnje vais perdre la pension alimentaire pour mes 2 enfantsrnil ne souhaite pas dire ni pour qui ni combien sera son salairernna-t-il le droit de mettre sa situation professionnelle entre paranthese sans s'assure d'honorer son devoir de subsidet?. je precise que pendant 7 ans il a peu donne signe de vie à ses enfantst

Par **Tisuisse**, le **13/07/2008** à **23:18**

En cas d'interruption de versemnt de la PA, puisque vous avez un jugement en votre faveur, voyez un huissier. Lui, possède des capacités de recherches puis de saisie que nous, simple administré lambda, n'avons pas.